



PREFET DU GERS

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales  
Bureau du droit de l'environnement

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX  
SISE À MONCORNEIL GRAZAN**

**RÉUNION DU 20 JANVIER 2017 À 14 H30**

La commission de suivi de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par le syndicat mixte Trigone sur le territoire de la commune de Moncorneil s'est réunie le vendredi 20 janvier 2017 à 14 h 30, à la préfecture du Gers, sous la présidence de M. Guy FITZER, Secrétaire Général de la préfecture du Gers.

Présents :

- . M. Alban FARUYA, DREAL UID 65/32, chef de la subdivision du Gers
- . M. René PAGOTTO, maire de Moncorneil-Grazan,
- . M. Serge MARQUILLIE, adjoint au maire de Moncorneil-Grazan,
- . M. Jacques SERIN, maire de Betcave Aguin,
- . M. Alain BAUDRY, association Les Amis de la terre
- . Mme Josie RABIER, association France Nature Environnement
- . Mme Elisabeth BILLHOT, association La Sauvegarde de Moncorneil-Grazan,
- . M. Thierry REVEIL, représentant de l'exploitant
- . M. Jean-Pierre SALERS, représentant de l'exploitant et conseiller départemental
- . M. Jean-Christophe VERGNES, directeur général des Services de Trigone
- . Mme Stéphanie PASQUIER, chef du service déchets Trigone
- . Mme Julie DUPORT, chargée d'études et de projets, Trigone

Absents excusés :

- . M. Max BALAS, Maire de Tachoures, et son suppléant
- . Mme Cézarine LE BELLEGUIC, association UFC Que Choisir, et son suppléant
- . M. Christophe PERES, salarié Trigone, représentant du personnel, et sa suppléante
- . M. Francis DUPOUEY, représentant de l'exploitant, et son suppléant

Participaient également à cette commission :

- . Mme Corinne PEYRUS, bureau du droit de l'environnement
- . M. Frédéric GUERTENER, chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le secrétaire général ouvre la séance. Il précise que ce site fait désormais partie de l'arrondissement de Mirande.

Il rappelle l'ordre du jour : présentation du bilan de surveillance 2016 du site.

Mme Julie DUPORT présente son rapport (transmis préalablement aux membres) par diaporama :

- présentation du site (exploité jusqu'en décembre 2014 et réhabilité en 2015) et activités post-exploitation (stockage et broyage des déchets verts, transports des lixiviats bruts issus du site)
- suivi post-exploitation : rejets atmosphériques, biogaz, lixiviats, eaux de ruissellement, eaux souterraines, bilan hydrique
- points particuliers :
  - problématique des odeurs : en complément des travaux, plusieurs actions ont été réalisées afin d'optimiser le captage du biogaz et limiter les nuisances olfactives :
    - juin 2016 : audit sur l'ensemble des équipements liés au biogaz (réseau et torchère)
    - décembre 2016 : renouvellement des équipements de traitement
    - 2017: travaux correctifs sur le réseau

En parallèle, rencontres sur site avec les riverains (novembre 2016 et nouvelle visite prévue à l'issue des travaux correctifs).

- projet de mise en place d'un traitement in situ des lixiviats pour diminuer les transferts de lixiviats entre Moncorneil et Pavie

### Questions soulevées :

M. BAUDRY évoque plusieurs points :

- il souhaite un arrêté consolidé pour simplifier la lecture des 13 arrêtés préfectoraux dont a bénéficié cette installation.

M. FARUYA expose que le suivi post exploitation est encadré par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2016 qui reprend l'ensemble du suivi et a abrogé les articles relatifs à la post-exploitation de l'arrêté de 2003.

- dans les eaux superficielles : il constate une légère augmentation du manganèse et du sodium (en aval) et la présence de bactéries (en amont).

M. VERGNES dit qu'il est difficile de tirer des conclusions sur ce constat observé sur un seul des piézomètres aval. Pour imputer la pollution au massif, il faudrait au préalable que cela transite par les piézomètres dans le sens de l'écoulement du réseau (piézomètres qui ont été positionnés par un hydrogéologue agréé).

M. FARUYA ajoute que pour renforcer la vigilance sur le manganèse, l'arrêté préfectoral du 28 juin 2016 prévoit un suivi semestriel de ce paramètre au lieu du suivi annuel initialement proposé par l'exploitant.

- importance de la quantité de lixiviats à traiter (700 m<sup>3</sup> à 2000 m<sup>3</sup> en 3 ans) : il considère que le massif de déchets recueille de l'eau par percolation et devient un réacteur dégradant la qualité de l'eau. Avec une étanchéité du massif à l'impluvium, le volume de lixiviats serait moindre. Ainsi, on s'oppose à la déshydratation progressive du massif et à la diminution du risque de pollution de la nappe souterraine.

M. VERGNES dit que le volume de lixiviats est bien capté. Il ajoute que la quantité de lixiviats a tendance à diminuer. La technique de réhabilitation a consisté à mettre en place une couche d'argile semi-perméable. Il expose qu'une réhabilitation du massif avec une membrane étanche supposerait d'humidifier également le massif. Ainsi, quelle que soit la technique de réhabilitation, cette humidification est obligatoire, car elle accélère la fermentogénèse. Il explique que le projet de station de lixiviats a été différé pour la dimensionner en fonction des lixiviats produits (le volume va diminuer de façon substantielle suite à la réhabilitation).

M. BAUDRY ajoute que la végétalisation permettra de diminuer le ruissellement.

- il estime qu'il y a beaucoup trop de matières en suspension dans les eaux pluviales qui sont relarguées dans le milieu et qu'il y a un effort à faire pour restituer de l'eau propre. M. VERGNES dit que les eaux pluviales sont issues du ruissellement sur l'ensemble du site et donc chargées en argile.

M. PAGOTTO a constaté ce matin que le ruisseau des Mounets qui prend sa source dans la lagune coule en permanence. Il suppose un débordement quelque part. Il estime que sous le pont la buse est trop petite. Il considère que le ruisseau a été « anéanti » par la décharge, car il sert pour évacuer l'eau de ruissellement. Il rappelle que lors de la réunion de 2015, il avait demandé de nettoyer ce ruisseau, vu le risque d'inondation chez le voisin. M. VERGNES dit que l'écoulement ne provient pas du site (actuellement pas de vidange des eaux pluviales).

M. BAUDRY se demande s'il ne serait pas judicieux d'avoir dans ce cours d'eau un point de mesure de la qualité biologique. Il veut revoir les données de ce cours d'eau dans le dossier d'étude d'impact. Il souhaite un suivi de cette masse d'eau pour protéger le cours d'eau en aval.

Mme BILLHOT indique qu'il y avait eu des analyses du milieu pour avoir une référence de départ, et qu'il y avait un puits sous le massif. M. VERGNES dit que les mesures du rejet du pluvial sont conformes. Il ajoute que les eaux sous le massif sont drainées. Des mesures de contrôle étaient prévues mais actuellement c'est à sec.

M. FARUYA dit que dans le cadre du projet de traitement de lixiviats in situ, la DREAL a demandé à l'ONEMA de caractériser cette masse d'eau : elle n'est pas considérée comme un cours d'eau (et devient un cours d'eau en aval). Il ajoute que des seuils de rejet des lixiviats traités ont été définis de façon à ne pas déclasser la première masse d'eau identifiée c'est-à-dire l'Arrats.

M. BAUDRY dit qu'on écrête toujours suffisamment quand on écrête au prorata d'une masse d'eau à fort débit. Il estime qu'il faut vérifier que la plus petite masse d'eau accepte sur le plan biologique les apports qu'on lui fait.

M. PAGOTTO espère que les erreurs signalées dans le dossier ont été corrigées (exemple : l'Arrats n'est pas un ruisseau mais une rivière). Il rappelle la problématique de l'évacuation au niveau du Mounets, et l'écoulement permanent.

M. VERGNES dit que des mesures ont été prises depuis la dernière commission : désormais vidange du bassin d'eau pluviale en 15 jours avec débit de fuite défini. S'agissant de l'écoulement permanent, il propose à M. PAGOTTO de vérifier le bassin versant du Mounets, de voir si la décharge est un affluent du Mounets et si le Mounets prend sa source ailleurs. Ce qui expliquerait que le Mounets coule.

M. VERGNES et M. PAGOTTO ne sont pas d'accord. M. le Secrétaire général invite Trigone et M. PAGOTTO à vérifier ensemble sur site cet élément.

M. BAUDRY demande à Trigone la convention du transfert de lixiviats vers Agen.

M. BAUDRY sollicite des analyses de l'air pour vérifier notamment l'émission de H<sub>2</sub>S, en s'appuyant sur un rapport du Docteur Claude LESNÉ, distribué en séance.

M. VERGNES et Mme BILLHOT attestent que des analyses ont déjà été réalisées à différents points de l'environnement du site. Les résultats ont montré des valeurs de concentration largement inférieures. Il ajoute que les éléments communiqués dans ce rapport sont des concentrations brutes à l'entrée de la torchère. Ce ne sont pas des concentrations auxquels sont exposés ni les agents Trigone, ni les riverains.

Mme BILLHOT pense qu'il y a des conséquences sur la santé. Elle souhaiterait avoir un avis indépendant sur ces analyses. M. FARUYA dit que les résultats de cette campagne d'analyse avaient été comparés à des valeurs toxicologiques de référence. Il précise que les valeurs limites de rejet des installations sont encadrées par arrêté ministériel.

Mme BILLHOT dit que les odeurs persistent malgré la fermeture du site. Il y a moins d'odeurs, mais il y en a encore. Des efforts sont à faire sur le captage de gaz. Mme PASQUIER évoque le changement de torchère en décembre 2016 et les travaux d'amélioration à faire pour optimiser le réseau de captage de biogaz.

Mme BILLHOT souhaite savoir si compte tenu de la sécheresse, un réensemencement est prévu pour végétaliser le site. M. VERGNES va le regarder.

Mme BILLHOT demande si une méthode de traitement des lixiviats à l'aide de végétaux a été envisagée.

M. VERGNES répond non, que les niveaux de traitement requis sont plus importants et qu'il s'agit d'un traitement biologique suivi d'une nanofiltration.

Mme BILLHOT dit que la dernière réunion s'est tenue en octobre 2015 et souhaite que la prochaine réunion ne soit pas aussi tardive qu'aujourd'hui.

M. le Secrétaire Général souhaite organiser, en fonction de l'avancement du dossier, une deuxième réunion sur le site à la fin de l'année. Il invitera Mme la Sous-préfète de Mirande à présider la prochaine séance.

A l'issue de ces échanges, M. le Secrétaire Général remercie les membres de la commission et lève la séance à 16h15.

Le Président,



Guy FITZER